



Déclaration FSU Lorraine

au CTA du 20 novembre 2014

Monsieur le recteur

Le constat de rentrée semble sans appel dans le 1^{er} degré : -594 élèves dans le public, + 415 dans le privé. La réforme des rythmes scolaires qui ne s'applique que dans le public de façon obligatoire n'aurait-elle pas entraîné une fuite de nos élèves vers l'enseignement privé ? Quelle est votre analyse sur cette situation ?

Dans le second degré, la rentrée s'est déroulée dans des conditions toujours aussi difficiles. Effectifs lourds, jusqu'à 30 élèves par classe, voire plus, dans les collèges. L'effet désastreux des suppressions massives de postes subies dans notre académie depuis plus de dix ans ne peut plus être masquée. La baisse démographique seule ne peut expliquer l'ampleur de ses suppressions. Les prévisions, le plus souvent sous-estimées, notamment en sixième et en seconde, conduisent à des fermetures de structures, de nouvelles mesures de carte scolaire ou des compléments de services pour les collègues. Les ajustements de fin d'année ne permettent jamais la restitution des moyens en postes. Le taux de pression des heures supplémentaires augmente toujours, et quoi que vous puissiez dire, est subi et aucunement accepté. Les personnels sont de plus en plus en souffrance, notamment induite par les pressions sur leurs résultats et leurs performances.

Notre académie perd trop d'élève, tant dans le 1^{er} que dans le 2nd degré. C'est une conséquence des politiques économiques et sociales nationales et régionales.

Ce CTA va aborder la question de la nouvelle cartographie de l'Éducation Prioritaire qui s'appliquera à la rentrée 2015. Ces décisions auront des implications sur un certain nombre de collèges et d'écoles pour plusieurs années.

Sur le fond, nationalement, le nombre de réseaux est constant alors que les départements entiers de Mayotte et de Guyane intègrent à juste titre l'Éducation Prioritaire, ce qui engendre de fait une baisse des moyens sur la métropole. Au contraire, cette réforme aurait dû être fondée sur les besoins. La règle édictée par la ministre qui précise que seul les indicateurs des collèges comptent, interroge sur les écoles hors des secteurs des collèges concernés.

Sur la forme, un seul groupe de travail a eu lieu avec les organisations syndicales le 16 octobre en 2 heures, bâclé car une CAPA se tenait après... Seul un projet de liste des établissements entrant et sortant de l'éducation prioritaire nous a été fourni. Aucun élément chiffré ne nous permet de les différencier pour comprendre votre classement. Vous nous avez indiqué avoir pris en compte l'indice social, croisé avec des éléments de politique de la ville (excluant de fait les zones rurales), sans toutefois nous fournir ces éléments. De plus, il serait pertinent de s'appuyer sur les valeurs moyennes de l'indice social sur 5 ans et leur évolution plutôt que sur la seule année 2013. Cette absence de concertation sur un sujet aussi sensible marque un certain mépris du dialogue social.

Vous proposez des entrées dans les REP qui nous semblent pleinement justifiées, mais les moyens contraints vous imposent des sorties. Des territoires entiers se sentent ainsi abandonnés. Soit qu'ils sont ruraux et l'aide et le soutien dont ils ont besoin ne relève pas, selon vous de l'Éducation Prioritaire, soit qu'ils ont réussi à progresser et présentent désormais des indicateurs soit disant plus favorables.

Pour la FSU, la carte proposée n'est pas à la hauteur des besoins. Le nombre de réseaux est insuffisant et doit être abondé. L'élaboration de cette carte nécessite une véritable concertation préalable,

Les mouvements des parents d'élèves et des enseignants notamment de Longuyon, Toul et Monthureux, montrent combien les propositions et la méthode posent problème.

La fermeture prévisible du LP Poncelet est un exemple supplémentaire du mépris du dialogue social dans notre académie. L'absence totale de dialogue met les élèves et les enseignants dans une situation d'inconnu et d'impossibilité totale de construire la prochaine année scolaire.

La FSU tient à exprimer la colère légitime des collègues BIATOSS à l'annonce ministérielle de l'aumône indemnitaire qui ne répond ni à la préservation de leur pouvoir d'achat, ni à la reconnaissance de leurs métiers. Cet « effort budgétaire particulier » de 100 euros bruts supplémentaires annuels pour les catégories C et 50 euros bruts annuels pour les catégories B s'inscrit dans une politique inacceptable de gel de nos rémunérations.

Sachant que les cotisations retraite vont passer à 9,46 % du traitement brut au 1/01/2015, les catégories A et les catégories B vont voir leurs revenus baisser, et les catégories C auront une augmentation mirifique d'environ 2 euros mensuels nets.

Autant de raisons pour lesquelles la FSU appelle cette semaine du 17 au 22 novembre à des actions nationales et locales.